



Ville de
Maule

7^{ème} édition du FESTIV'ARTS la semaine artistique du Val de Mauldre

 **Dossier d'inscription**

Le **Festiv'Arts** revient pour sa 7^{ème} édition, du **samedi 12 au samedi 19 septembre 2026**, dans la salle d'exposition de l'Espace culturel Marcel Tréboit, 24 rue Quincampoix (à côté du musée et de la bibliothèque).

Fort du succès rencontré l'an dernier avec 28 artistes exposants, 93 œuvres présentées et plus de 200 visiteurs, ce rendez-vous artistique est un événement incontournable de la rentrée culturelle.

Comme les années précédentes, **aucune thématique n'est imposée**, afin de laisser libre cours à la créativité de chacun. Les œuvres pourront être proposées dans l'une des sept catégories suivantes :

- Aquarelle
- Peinture
- Pastel / Dessin
- Sculpture
- Arts numériques
- Photographie
- Autres (*catégorie regroupant les œuvres ne pouvant intégrer les catégories précédentes*)

Cette année encore, nous souhaitons mettre en place des **ateliers artistiques** à destination des enfants inscrits au Centre de Loisirs, à Planète Jeunes et aux temps périscolaires. Ces ateliers se dérouleront **les mercredi 16 et jeudi 17 septembre après-midi**.

Les artistes souhaitant animer l'un de ces ateliers sont invités à cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription.



Dates à retenir

Dossier à retourner avant le :
31 juillet 2026

Dépôt des œuvres :

Mardi 8 septembre 2026 de 14h à 18h30
Mercredi 9 septembre 2026 de 10h à 12h

Vernissage et remise des Prix du jury :

Samedi 12 septembre 2026 à 18h

Cérémonie de clôture de l'exposition et remise du Prix du Public et du Jeune Public :

Samedi 19 septembre 2026 à 17h

Retrait des œuvres :

Samedi 19 septembre 2026 à l'issue de la
cérémonie de clôture de l'exposition

Le dossier d'inscription devra être retourné **au plus tard le 31 juillet 2026**, accompagné :

- des **photos des œuvres** que vous souhaitez exposer ;
- de leur **titre** ;
- de leurs **dimensions** ;
- et de leur **prix**.

Ces informations sont indispensables à la bonne organisation du salon.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**aucun dépôt ou retrait** d'œuvre ne pourra être effectué **en dehors des créneaux prévus à cet effet** (voir encadré ci-contre).

Par ailleurs, les sculpteurs devront prévoir leurs propres socles pour la présentation de leurs œuvres, tandis que les autres artistes devront fournir un système d'accroche adapté permettant leur fixation dans les meilleures conditions d'exposition.

Après confirmation de votre participation par le service communication, deux fiches Bristol vous seront envoyées afin d'illustrer les catalogues de l'exposition. Il vous sera demandé d'y réaliser un original ; les sculpteurs et photographes pourront, quant à eux, transmettre des photographies de leurs œuvres.

Nous vous attendons nombreux pour faire de cette nouvelle édition un beau moment de partage, de découverte et de création artistique.

Sidonie KARM

Maire Adjointe déléguée à la culture,
à la communication, à la vie associative et les sports



Contact

Solenne NOSTRADAMUS
Service Communication

contact.mairie@maule.fr

01 30 90 49 17

Mairie de Maule
Place de la Mairie
78580 MAULE

Adresse de la salle d'exposition

La salle d'exposition se situe dans
l'Espace Culturel Marcel Tréboit
24, rue Quincampoix
78580 MAULE
(à côté du musée et de la bibliothèque)



7^{ème} édition
du FESTIV'ARTS
la semaine artistique
du Val de Mauldre

 Fiche d'inscription

N° d'inscription :

Accord de la Mairie :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Fixe : Tél Portable :

Courriel :

Disciplines : Aquarelle Peinture Photographie Autres créations
Pastel/Dessin Sculpture Arts numériques

Permanences :

samedi 12 septembre 10h-12h 14h-16h 16h-18h

dimanche 13 septembre 10h-12h 14h-16h 16h-18h

mercredi 16 septembre 14h-16h 16h-18h

jeudi 17 septembre 14h-16h 16h-18h

samedi 19 septembre 10h-12h 14h-16h 16h-17h



Je suis volontaire pour animer des séances de démonstration organisées avec les enfants inscrits au Centre de Loisirs, à Planète Jeunes et aux temps périscolaires. Ces séances seront programmées le mercredi 16/09 et le jeudi 17/09 après-midi.

Ci-joint un chèque d'un montant de :

10 € (Maulois)

15 € (Extra-Muros)

À l'ordre de la régie Recette Unique de Maule.

Je déclare satisfaire aux conditions du règlement établi pour le FESTIV'ARTS 2026. Un numéro d'inscription au concours me sera adressé personnellement par retour de courrier.

Date et signature :

« Lu et approuvé »

7^{ème} édition du FESTIV'ARTS

la semaine artistique du Val de Mauldre

► Règlement



Article 1 : OBJET DU SALON

Cette 7^{ème} édition est organisée par le Comité Culturel de la ville de Maule. Il intéresse plusieurs disciplines : la peinture (gouache, huile, techniques mixtes), l'aquarelle, la sculpture, la photo, le pastel/dessin, les arts numériques et les autres créations (encadrement, moulage...). Le jury décernera un prix par discipline, prix parmi lesquels sera choisi le Prix Marcel Tréboit. Le public décernera quant à lui, à l'issue du Salon, deux prix : le « Prix du Public » et le « Prix du Jeune Public ».

Article 2 : PARTICIPATION

Ce salon est ouvert à toute personne majeure. Il est aussi ouvert aux jeunes de moins de 18 ans dont les œuvres pourront être reçues ou non sur décision du jury. Un prix spécial pourra être alors décerné.

Tout participant s'obligera à respecter les principes attachés à l'organisation d'une manifestation publique et ne pourra en aucun cas se prévaloir de sa participation au salon pour tenter toute démarche personnelle étrangère au déroulement de ce salon. À l'issue du dépôt des œuvres, le Comité Culturel se réserve le droit d'effectuer une sélection, en fonction de la place disponible dans la salle d'exposition ou en écartant les œuvres qui ne répondraient pas aux principes du présent règlement. Aucun commentaire ou dédommagement ne pourra être réclamé à cette occasion.

Les artistes ayant été primés l'année précédente pourront participer à l'exposition mais ne pourront pas prétendre au concours.

Article 3 : EXPOSITION

Les œuvres agréées seront exposées du 12 au 19 septembre 2026 dans la salle d'exposition de l'Espace culturel Marcel Tréboit à Maule. Les auteurs restant propriétaires de leurs œuvres gardent le bénéfice entier de leur vente éventuelle.

Article 4 : ASSURANCES

La mairie de Maule, organisateur, possède une assurance « Risques civils » garantissant les dommages corporels divers, risque incendie..., pouvant intéresser les intervenants aux manifestations initiées par elle. Les œuvres déposées seront enfermées et gardées par les soins de la mairie de Maule jusqu'au moment de leur restitution à leur auteur exposant. Celui-ci s'oblige, s'il en fait le choix, à prendre une assurance complémentaire garantissant le transport, la perte, le vol ou toutes détériorations du matériel lui appartenant ou des œuvres présentées par lui.

Article 5 : PRÉSENTATION

Toutes les œuvres présentées seront réputées transportables, imputrescibles et ne présentant pas de danger particulier en exposition. Les sous-verres avec agrafes sont, pour des raisons de sécurité, formellement interdits. **Les sculptures seront transportées et mises en place, sur indication de l'organisateur, par les soins de leur auteur qui utilisera ses propres supports.** Le Comité se réserve le droit de refuser les œuvres dont la mise en place s'avérerait impossible au vu de la salle d'exposition.

Article 6 : DÉPÔT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres s'effectuera le mardi 8 septembre dans la salle d'exposition de Maule de 14h00 à 18h30 et le mercredi 9 septembre de 10h00 à 12h00.

- Elles devront être clairement identifiées, en portant au dos le nom de l'auteur, le titre.

- Elles seront limitées au nombre de trois maximum par auteur après choix éventuel de l'organisateur (art. 2), notamment selon la place disponible dans la salle d'exposition.

Les œuvres, hors sculptures, doivent être présentées montées sur **support rigide muni d'un système d'accrochage** suffisant et permettant leur fixation sous peine de refus de l'œuvre. **Les sculptures devront être présentées sur des socles prévus par leur auteur.**

Article 7 : PROPRIÉTÉ

Les œuvres resteront la propriété de leur auteur qui laisse néanmoins au Comité Culturel de la ville de Maule la possibilité de s'y référer et de les reproduire pour parution et archivage, dans le cadre exclusif de la manifestation.

La reproduction, même incidente par un tiers, des œuvres présentées au concours ne pourra entraîner l'acquiescement implicite, ni la responsabilité de l'organisateur.

Article 8 : RESTITUTION DES ŒUVRES

Les œuvres seront restituées à leurs auteurs sur les lieux mêmes, à la fin de l'exposition où ils devront en reprendre possession et les retirer par leurs propres moyens.

Article 9 : LES PRIX

Les résultats du concours seront prononcés par un jury composé du Maire ou de l'un de ses adjoints, de membres du Comité Culturel de Maule, d'un représentant des associations concernées par les disciplines, des lauréats des années précédentes s'ils ne participent pas au concours et d'autres artistes. Il sera donc décerné un prix par discipline, un prix Marcel Tréboit récompensant, toutes disciplines confondues, l'œuvre qui aura le plus touché le jury, un Prix du Public et un Prix du Jeune Public. Ces prix récompenseront des œuvres rassemblant les qualités requises, valeur plastique, technique, originalité. Ils seront pour longtemps une référence pour le lauréat, une émulation pour les arts locaux. Il ne pourra être attribué qu'un prix par artiste.

Article 10 : INSCRIPTION

La fiche d'inscription, jointe au présent règlement, peut nous être retournée dès à présent et au plus tard le 31 juillet 2026. Après réception de votre dossier d'inscription, vous recevrez 2 fiches bristol sur lesquelles nous vous remercions de bien vouloir effectuer deux originaux (pour les photographes et sculpteurs, merci de nous fournir deux photos de vos œuvres) afin de réaliser les couvertures des catalogues pour le Salon. Nous vous remercions également de nous faire parvenir le plus tôt possible, avec votre dossier d'inscription, **les titres, tailles et prix** de vos œuvres.